

Enclosure 3, in No. 2.

Monsieur,

Salle du Conseil de Ville Montréal, 12 Juillet 1834.

Les Docteurs Robert Nelson et Guill. J. Vallée, deux des conseillers de ville, et deux des membres du comité sanitaire de Montréal, ayant eu connoissance personnelle qu'il existoit, depuis hier, des cas de choléra Asiatique en cette ville, m'en ont informé aujourd'hui vers midi : en m'engageant à convoquer extraordinairement le conseil, pour aviser aux mesures qu'il conviendrait de prendre dans une circonstance aussi menaçante.

J'ai immédiatement convoqué le conseil de ville, qui a cru devoir siéger à huis clos (à 3 heures P.M.) pour ne point allarmer trop tôt le public par une délibération qui pouvoit avoir cet effet par la nature des informations que Messrs. Nelson et Vallée devoient y donner.

Il paroît donc, par le rapport de ces messieurs (comme par celui que j'ai eu depuis du Dr. P. Beaubien), que du nombre des emigrés, amenés dans ce port par le "Lady of the Lake," il en est décédé un, hier, du choléra Asiatique, au faubourg St. Anne, maison de Joshua Bell; qu'un autre (une femme enceinte) a succombé à la même maladie, ce matin, aux Hangards des emigrés, érigés dans la commune de Montréal; et qu'un troisième individu en est atteint à l'hospital général, ou il a été transporté.

Le conseil de ville a donc cru qu'il ne pouvoit tarder à prendre toutes les mesures de précaution que la foible prudence humaine, l'expérience exercée de la faculté, et les sages prévisions du législateur, pouvoient suggérer et indiquer dans l'intérêt de la santé, et de la vie même de nos concitoyens, comme dans l'intérêt de l'humanité en général, si facile d'adapter et de mettre en pratique ces mesures de précaution, la maladie devoit croître et s'étendre au de là des limites de cette cité, comme elle l'a fait d'une manière si désastreuse en 1832.

Vous verrez, monsieur, par la copie ci-incluse des délibérations du conseil de ville, les résolutions qu'il a prises aujourd'hui dans le but ci-dessus. Je vous les adresse de la part du conseil, pour que vous les soumettiez de suite à son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en le priant de vouloir bien prêter une oreille favorable aux urgentes sollicitations qui lui sont personnellement faites par quelques unes de ces résolutions, dont l'exécution est dans les attributs du chef de l'administration et nom du conseil de ville.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

Lieut. Col. Craig,
Sec. Civil. &c. &c., Quebec.

(signé) J. Viger, Maire de Montréal.

Séance du Conseil de Ville Montréal, Samedi, 12 Juillet 1834.

Présents:—M. Le Maire, Dr. Chs. A. Lusignan, Purton Penn, Dr. Guill. J. Vallée, M. Pierre Dufresne, John Danegaire, Augustin Tullock, Julien Perrault, Nahum Hall, Antoine Voyer, Dr. Robert Nelson, Chs. S. Bodier.

M. le Maire a informé le conseil qu'il l'a convoqué extraordinairement ce jourd'hui, en conséquence de la communication que lui auraient faites, vers midi, Mess. les Drs. Robert Nelson et Vallée (deux des membres de ce conseil) qu'il existait du choléra Asiatique, depuis hier, dans Montréal, et que même une des personnes atteintes de cette maladie y avait succombé ce matin.

Sur motion du Dr. Vallée, secondé par M. Tullock :

Resolu, Qu'il soit fait application immédiate à son Excellence le Gouverneur-en-chef, pour le prier d'étendre, sous le plus court délai possible, à la ville de Montréal, les avantages de l'Acte de la 35 Geo. 3, c. 5, ou de la quarantaine; en autant qu'il existe depuis hier, dans cette ville, plusieurs cas de choléra Asiatique, et qu'à la connoissance personnelle du moteur, une des personnes atteintes de cette maladie y a succombé ce jourd'hui.

Sur motion de M. Perrault, secondée par M. Tullock :

Resolu, Que les hangards et l'ambulance, élevés dans la commune de cette ville, pour l'usage des emigrés et des cholériques, et maintenant en la possession temporaire de la société des emigrés, soient de ce jour mis sous la surveillance d'un comité de cinq des membres du conseil de ville, pour, par le dit comité, faire servir les dits bâtiments à telles fins, qu'il lui semblera les plus propres à conserver la santé publique.

Resolu, Que Messrs. Perrault, Nelson, Vallée, Lusignan et Penn composent le dit comité.

On motion of Dr. Nelson, seconded by Dr. Vallée :

Resolved, That Drs. P. Beaubien and Monro, jun. be requested to take charge, under the direction of the above committee, of the cholera sick at the sheds, on the common, until further provisions be made, either by his Excellency the Governor-in-chief or by the common council.

On motion by Mr. Penn, seconded by Dr. Lusignan :

Resolved, That a representation be made to his Excellency the Governor-in-chief, stating that there are at present in Montreal a great number of indigent emigrants, without the means of proceeding to the Upper Province, many of whom are suffering from illness, and that there are no public funds appropriated for their relief; that the health of this city is endangered